

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2022-362
Référence Nomenclature n°9.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Technique, Patrimoine, Aménagement et Développement Territorial

Service en charge : Urbanisme, Economie de Proximité, Projets Urbains, Foncier, Habitat, Logement

Objet : Convention de Veille et de Stratégie Foncière (CVSF) avec EPORA

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment en son article L321-1,

Considérant que l'Etablissement Public Foncier pour l'Ouest Rhône Alpes (EPORA) lutte contre l'étalement urbain, en fournissant les assiettes foncières nécessaires aux projets d'aménagement des Collectivités, qu'il mobilise dans le tissu urbain constitué,

Considérant qu'EPORA accompagne les Collectivités et leurs groupements en charge des politiques d'aménagement pour identifier les gisements fonciers mobilisables, étudier et définir les stratégies de mobilisation foncière sur le court et long terme, capter les opportunités foncières, vérifier l'économie et la faisabilité des projets, pour orienter l'action foncière publique là où elle est la plus pertinente,

Considérant que les modalités d'intervention de l'EPORA, au bénéfice des Collectivités sont retranscrites dans le projet de Convention de Veille et de Stratégie Foncière (CVSF) tel en annexe,

Considérant que l'objectif d'une CVSF est de déterminer les modalités de la coopération publique entre les trois parties pour préparer la mise en œuvre de la stratégie foncière de la Commune et de l'EPCI et d'assurer une veille foncière sur le territoire communal,

Considérant que les parties s'engagent à coopérer en vue de déterminer les périmètres géographiques communaux sur lesquels des projets d'aménagement d'initiative publique pourront être envisagés, d'en étudier les potentiels de développement urbains et d'aménagement au travers d'études foncières et pré-opérationnelles, et de définir conjointement la solution de portage foncier la mieux adaptée au sein de l'offre de l'EPORA,

Considérant que le montant maximum d'études pré-opérationnelles et le taux de prise en charge par EPORA sont fixés dans la convention,

Considérant que pour émarger aux présentes, le montant et les objectifs des études devront avoir été validés par les partenaires soit par échange de courriers, soit à l'occasion de l'instauration d'un périmètre d'étude et de veille renforcé le cas échéant,

Considérant que l'EPORA peut, le cas échéant, acquérir des biens immobiliers faisant l'objet d'une intention d'aliéner de la part de leurs propriétaires, à la demande de la Collectivité compétente, pour préserver les chances d'aboutissement d'un projet d'aménagement,

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2022-362
Référence Nomenclature n°9.1

Considérant qu'il réalise alors le portage financier et patrimonial des biens, et s'engage à les céder à la collectivité compétente signataire, ou à l'opérateur qu'elle désigne, au terme d'un délai convenu aux présentes,

Considérant que le montant maximum d'encours pour les acquisitions est fixé dans la convention et que toute acquisition se fera avec le consentement préalable de la collectivité compétente,

Et vu le projet de Convention de Veille et de Stratégie Foncière (CVSF) tel que rapporté en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :


- Approuver le projet de Convention de Veille et de Stratégie Foncière (CVSF) entre l'EPORA, Saint-Etienne Métropole et la Commune de Firminy tel que rapporté en annexe,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit projet,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la Convention de Veille et de Stratégie Foncière (CVSF) entre l'EPORA, Saint-Etienne Métropole et la Commune de Firminy telle que rapportée en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Firminy, le 05 décembre 2022


Le Maire,
Julien LUYA

Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU LUNDI 05 DECEMBRE 2022

Objet : Convention de Veille et de Stratégie Foncière (CVSF) avec EPORA

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 29 Novembre 2022, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Lundi 05 Décembre 2022 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe (à partir de 18h14), Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18h10), M. CHANUT Robert (à partir de 18h20), Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, Mme BERTOLETTI Christiane (à partir de 18h32), M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 19h58), M. PETIT Marc, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

M. CHALAND Christophe (jusqu'à 18h14) à M. MADO Patrick, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18h10) à Mme PINEL ROCHE Arlette, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18h20) à M. ROBERT Loïc, M. ZEDDA Marc à Mme CAMOSSO Jacqueline, Mme BERTOLETTI Christiane (jusqu'à 18h32) à Mme MOUNIER Béatrice, Mme CREGO Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia, M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 19h58) à M. CELLE Denis, Mme PORTAILLER Chantal à M. LEVET Vincent, Mme PERRON Julie à Mme TAING Claire.

SECRETARE DE SEANCE : Mme CAMOSSO Jacqueline.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	29
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

